10895

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Hydraulique
Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

DGPRE

Projet Eau Long Terme

PLT

Crédit 3470 - SE
Composante Gestion des Ressources en Eau

Elaboration du plan de gestion du lac de Guiers

PROJET D'ORGANISATION DES AUDIENCES PUBLIQUES
JANVIER 2005

Communautés rurales de la zone du lac de Guiers

Document synthèse

Présenté par DHI Tropis

Sommaire

PROBLEMATIQUE ET ELEMENTS DE SOLUTIONS **5**
DESCRIPTION DES SCENARIOS PROPOSES **6**
OPTIONS PRIVILEGIEES ET RECOMMANDEES PAR LE CONSULTANT **10**

Quelques Rappels sur les audiences publiques

Avec l'organisation d'audiences publiques, le souci des autorités, en l'occurrence la DGPRE (Direction de Gestion et de la Planification des Ressources en Eau), c'est une démocratisation de l'outil que représentera le plan de gestion du lac de Guiers.

De façon générale, ce genre de participation apparaît après les **premières propositions des consultants** qui intègrent les données du bilan réalisé par l'étude.

Les audiences publiques font l'objet d'une procédure réglementée par le code de l'environnement dans le cadre de la participation du public aux études d'impact.

L'audience publique doit contribuer à une meilleure prise de décision par l'information du public mais également par l'expression de son opinion et de ses préoccupations. Elle permet d'intégrer totalement la vision, les préférences et les besoins des populations dans toute action.

On rappelle que dans cette forme de participation dite fonctionnelle, les participants se regroupent pour atteindre des objectifs communs.

La participation publique obéit à la procédure suivante :

1. Annonce de l'initiative par affichage au niveau de l'administration territoriale et/ou communiqué par voie de presse (écrite ou parlée) : le consultant utilisera les radios communautaires qui sont bien écoutées dans la région du lac de Guiers du fait de l'accès difficile à l'affiche pour les populations. Mais ce mode de communication ne sera pourtant pas exclu de la stratégie du consultant comme précisé. Cette étape « annonce » sera supervisée sur le terrain par le CGLG (Comité de Gestion du Lac de Guiers).

2. Dépôt des documents à la mairie ou la collectivité locale concernée : le consultant déposera les documents au niveau des Présidents de Conseils Ruraux (PCR) et des CERP (Centres d'Expansion Rurale Polyvalents).

3. Tenue de réunions d'information : Ces réunions qui se feront dans chaque site seront organisées et présidées par le CGLG.

4. Collecte de commentaires écrits et oraux : « après avoir pris connaissance des documents déposés, les participants ont la possibilité de questionner le maître d'ouvrage sur ses intentions, son projet et ses

justifications, les impacts sur l'environnement et les mesures d'atténuation proposées. Finalement, ils commentent le projet, prennent position, déposent leur mémoire et en font une présentation publique. Leurs commentaires et leurs recommandations seront pris en compte dans la rédaction du rapport d'audience ».

5. Négociations en cas de besoin : Elles devront se faire quand l'opposition est réelle comme par exemple entre les pêcheurs qui veulent un niveau bas dans le lac alors que les agriculteurs veulent un plan d'eau élevé pour réduire les frais de pompage ou irriguer de façon gravitaire.

6. Élaboration du rapport : Le consultant fera une transcription de toutes les séances tenues dans des documents techniques. Le rapport d'audience publique fera la synthèse de la transcription de toutes les séances tenues. Il fera le point des constatations et de l'analyse du consultant. Il comportera entre autres principalement :

    - les préoccupations et les opinions des participants ;
    - les enjeux du projet ;
    - les points controversés ;
    - les modifications demandées.

Organisation

Les audiences publiques dans le cadre de cette étude seront présidées par le Ministère en charge de l'hydraulique et supervisé par la Direction de l'Environnement. La collectivité décentralisée concernée assurera la vice-présidence. La DGPRE assure le secrétariat de ce comité technique. Ici la CGLG pourra faire office de comité.

A l'issue de cette consultation, un rapport d'audience publique est élaboré par le secrétariat du comité technique au bout d'une semaine. Le promoteur (consultant) disposera de deux (2) semaines pour intégrer les préoccupations du public et soumettre un rapport actualisé au comité technique.

Problématique général de la gestion de l'eau

La DGPRE a entrepris avec l'appui de la Banque Mondiale, la réalisation d'un plan de gestion du lac de Guiers. Une étude a été commanditée dans le cadre du PELT et exécutée depuis Septembre 2004 par le groupement DHI/TROPIS.

Le lac de Guiers est une réserve d'eau douce située dans le haut delta du fleuve Sénégal. La modification du système hydrologique du fleuve Sénégal et du Guiers lié au contexte de l'après - barrage a favorisé la multiplication des usages et des acteurs liés à la ressource eau.

Deux enjeux majeurs se déclinent au lac de Guiers en termes de pérennisation des ressources du lac de Guiers et de satisfaction des usages. La pérennisation des ressources s'exprime à travers la notion de durabilité des ressources en eau et en sol au regard des fortes contraintes qui pèse sur le lac sur le plan environnemental. En ce qui concerne la satisfaction des usages, l'enjeu se présente aussi bien à l'échelon local (maintien ou l'accroissement des revenus des communautés) que national avec la nécessité d'assurer l'approvisionnement en eau potable de Dakar et des centres urbains et des populations riveraines

De nombreux problèmes sont recensés actuellement :

- « Dysfonctionnements institutionnels et déficiences organisationnelles (multiplication anarchique des institutions, absence de cadre commun pour la gestion du lac et pour la coordination des différentes interventions),
- Manque de maîtrise des besoins des usagers de la ressource eau ;
- · Pollution et perturbations écologiques (drainage industriel, prolifération des plantes aquatiques envahissantes) ;
- · Précarité des aménagements hydro agricoles (absence de drainage) ;
- Insuffisante information des populations sur la gestion de l'eau (notamment le code de l'eau) ;
- · Défaillance ou absence de systèmes pour l'amélioration de la qualité de la vie (déficits chroniques en encadrement sanitaire et en Alimentation en eau potable, Assainissement précaire).

En l'absence d'un organisme de régulation et de contrôle, dans un contexte où la disponibilité de la ressource eau cache mal les risques de rupture d'équilibre qui pourraient affecter durablement le lac et son environnement » (Fall SM, 2004).

Elaboration du plan de gestion du lac de Guiers

Organisation de la gestion

Deux options sont proposées pour l'organisation de la gestion du lac.

Option I : créer une agence

Le scénario I est celui relatif à la création d'une agence du lac de Guiers qui accompagnent les autres scénarios d'aménagement ou de lutte contre la végétation. Dans ce scénario ; il est également proposé de conserver et renforcer la cellule de gestion

La création d'une agence suppose que l'on donne à cette dernière les moyens pour mener à bien les tâches qui n'ont pu être menées avec l'ancienne organisation

Option J : créer une haute autorité

Il prévoit la création d'une haute autorité du lac de Guiers

Cette institution est nécessairement beaucoup moins lourde qu'une agence. Cependant il ne faudrait pas pour autant qu'elle soit dépendant financièrement d'une quelconque administration. Il est nécessaire pour les besoins de fonctionnement de la haute autorité de prévoir un moyen de financement qui peut être différent de ceux à mettre ne place dans le cas de la création de l'agence.

Récapitulatif des scénarios proposés

DOMAINES		OPTIONS	VARIANTES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS	Estimation Coûts invest.	Estimation Volume mill. M3/an
Gestion du niveau du lac et des écoulements	A	Niveau constant à 2 m en dessus du niveau de la mer		Tous les paramètres peuvent être planifiés et opérer en fonction du niveau des eaux fixe et bien déterminé	Aucune possibilité de sécher le typha Aucune possibilité de culture de décrue	0	925
	B	Variation de niveau		Possibilité de sécher le typha possibilité de culture de décrue	Problèmes potentiels relatifs aux schémas d'irrigation Risques de prolifération de zones profondes de Typha Riques de pollution	0	< 925
	C	Connexion au Ndiael		Alimentation du Ndiael Sortie du lac	Risques de raccourcis des décharges de la CSS vers le Ndiael	?	1025
Long Termel	D	Connexion au Ndiael	Canal du Lac de Guiers	Qualité des eaux améliorée dans le Lac de Guiers et le Ferlo	Coûts d'investissement du canal Besoins de facilités d'accés des villages au Lac de Guiers	30-40 mill. USD	1025
Long Termel	E	Connexion au Ndiael	Canal du Lac de Guiers - conduite vers le Ferlo	Qualité des eaux améliorée dans le Ferlo Economies d'eau	Coûts d'investissement Dégradation de l'environnement	35-45 mill. USD	875-900
Végétation	F	Pas changements		Accumulation de sels? Compétition pour les nutriments?	problemes santé Impacts au lac	0	
	G	Désherber près des villages		Reduction des problemes santé Accés au lac	Couts de maintenance		
	H	Tout enlever		Reduction des problemes santé Accés au lac	Couts de maintenance Risques de perturbation des processus d'accumulation du sel Risques de perturbation du phénomène de compétition pour les nutriments		
Organisation du gestion	I	Création d'une AGENCE du lac de Guiers	Maintien et renforcement de la CGLG	-Structure légère et autonome - Suivi des paramètres de gestion par une équipe qualifiée - Participation des usagers au processus de décision	Risque de blocage des activités par le cadre usagers		
	J	Création d'une HAUTE AUTORITE du lac de Guiers	Suppression de la CGLG création d'un Conseil d'administration	- Rigueur de gestion - Idem pour les autres avantages	-Risque de coûts de gestion élevés - Processus participatif remis en cause		

Options privilégiées et recommandées par le consultant

Les scénarios suivants retiennent l'attention du consultant qui les définit comme des partis pris d'aménagement.

Dans le domaine de la *Gestion du niveau du lac et des écoulements* l'option de varier le niveau du lac avec alimentation du Ndiaël. Il s'agit en fait de l'option B et C

L'option B recommande une variation de niveau qui offre une possibilité de sécher le typha. Les problèmes potentiels que pose cette option sont relatifs aux schémas d'irrigation car des risques de pollution existent.

L'option C permet une alimentation du Ndiaël quelque soit la gestion du plan d'eau. Cette option offre l'avantage d'une sortie pour le lac avec comme conséquences l'amélioration de la qualité de l'eau.

Dans le domaine de la *Végétation*, il est retenu avec l'option G de procéder au désherbage des points d'accès au plan d'eau dans les villages

L'option G demande un désherbage près des villages qui offre l'avantage d'un accès au lac pour les populations. Cette solution aide à la réduction des problèmes santé mais pose une question de coûts de maintenance

Dans le domaine de l'Organisation de la gestion, la création d'une agence est retenue avec le choix de l'option I

L'option I demande la création d'une AGENCE du lac de Guiers sous le contrôle de la DGPRE et le maintien et renforcement de la CGLG. L'agence sera une structure légère et autonome qui suivra les paramètres de gestion par une équipe qualifiée. La participation des usagers au processus de décision va être consolidé avec cette option.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Hydraulique

Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

DGPRE

Projet Eau Long Terme

PLT

Crédit 3470 - SE
Composante Gestion des Ressources en Eau

Elaboration du plan de gestion du lac de Guiers

PG LG

Cadre général de l'intervention

L'étude est réalisée dans le cadre du plan d'action du Lac de Guiers. Les composantes du plan d'action sont les suivantes :

- La création d'une cellule de gestion dotée d'un comité de pilotage ;
- L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement dans les villages riverains ;
- La réhabilitation des digues
- La définition d'un plan de gestion du lac de Guiers ;
- La protection de la qualité des eaux du lac de Guiers ;
- L'étude des possibilités de valorisation de la végétation aquatique et de la lutte contre l'expansion des végétaux aquatiques.

L'étude porte sur les trois dernières composantes

Justification

Des problèmes existent et des mesures doivent être prises.

Parmi les problèmes

- Augmentation du nombre et diversification des acteurs et des types d'interventions autour du lac de Guiers
- Insuffisance de concertation et de coopération entre les acteurs pour les besoins d'information et d'harmonisation des programmes
- Absences de cahier de charges fixant clairement les modes opératoires et l'organisation de la gestion de l'eau
- Altération de la qualité de la ressource
- Inexistence d'une planification claire de l'espace

Objectifs de l'intervention

Faire le bilan diagnostic

- du fonctionnement hydrologique du lac et
- du mode de gestion effectué jusque là

Élaborer un nouveau mode opératoire de gestion communautaire

- de l'eau et
- de l'espace du lac de Guiers

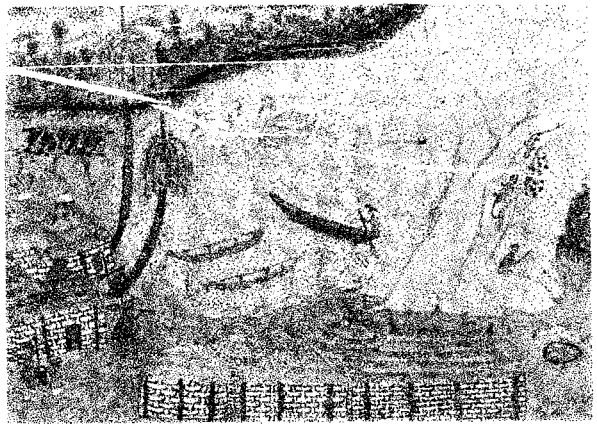

Les activités à mettre en œuvre

- Bilan et problématique de la gestion
  - Identification des acteurs
  - Bilan de la Gestion
  - Problématique de la gestion
  - Sources de financement
- Elaboration du plan de gestion
  - Solutions potentielles
  - Constitution scénarios
  - Partis pris d'aménagemt
  - Mise au point variantes
- Appui à l'opérationnalisation de la CGLG
  - Organisation de l'action
  - Cahier de charges
  - Financement de la Cellule
  - Cadre réglementaire

Calendrier étapes

L'étude a démarré le 1er septembre 2004 et se termine le 28 février 2005

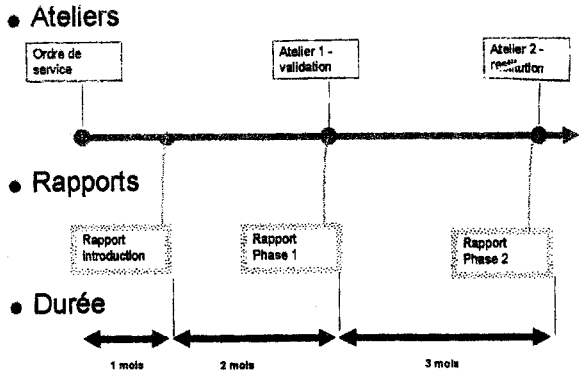

Consultants

DHI
WATER & ENVIRONMENT

Agern Allé 5
DK-2970 Horsholm, Denmark

Tropis

Tropical Service Sarl

B.P. 26 405, Dakar

Bureau du projet

Route de l'aéroport x Route du Cimetière de Yoff (face SGBS), Dakar Sénégal
Tel : 820 80 81

Contact

Per B. Hansen
Chef de projet
Tél : (221) 523 14 10
Email : pbh@dhi.dk

Adrien Coly
Adjoint au chef de projet
Tél : 569 12 45
Email : acoly@refer.sn

Mme Anta Seck
Directrice - DGPRE
Tel 823 18 17
Email : seckanta@sentoo.sn

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Hydraulique
Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

DGPRE

Projet Eau Long Terme

PLT

Crédit 3470 - SE
Composante Gestion des Ressources en Eau

Elaboration du plan de gestion du lac de Guiers

--__--

Avis d'audiences publiques

Dans le cadre du projet Eau à Long Terme (PLT) initié par l'Etat du Sénégal, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (D.G.P.R.E.) a lancé une étude pour l'élaboration du plan de gestion du lac de Guiers dans la perspective d'en améliorer la gestion. Dans ce cadre, une audience publique est organisée afin de recueillir les avis et propositions des populations et acteurs concernés.

CETTE AUDIENCE PUBLIQUE AURA LIEU
SUIVANT LE PROGRAMME

	Jeudi 3 février 2005	Vendredi 4 février 2005
Matin 09h00	• **KEUR M. SARR** **à la Maison communautaire**	• **NDER** **à la Place de l'Ecole**
Soir 15h00	• **MBANE** **au CERP**	• **RONKH** **à Nietty yone (Place publique)**

Le dossier consignant les conclusions de l'étude pourra être consulté au siège des Communautés rurales CERP, CR, Sous préfecture, Chefs de village, mairie, services administratifs....

Dakar, le 25 janvier 2004

Madame Anta SECK
Directrice